LA LOI -TRAVAIL C'EST DÉJÀ ÇA ! ...

1 À PROPOS DES HEURES SUP'

Il n'y a plus de règle unitaire.
Chaque entreprise négocie son propre taux de majoration.

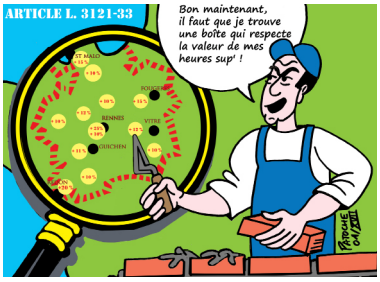

2 À PROPOS DES ASTREINTES

Les salarié-es sont désormais prévenu-es dans un "DÉLAI RAISONNABLE"

-- Article L.3121-9 du Code du Travail

3 À PROPOS DU TRAVAIL DE NUIT

le travailleur de nuit ne bénéficie que d'un suivi "RÉGULIER"

-- Article L.3122-11 du Code du Travail
"Tout travailleur de nuit bénéficie d'un suivi individuel régulier de son état de santé"

4 À PROPOS DU CONTRAT DE TRAVAIL

(*) un accord dit "de préservation ou de développement de l'emploi"

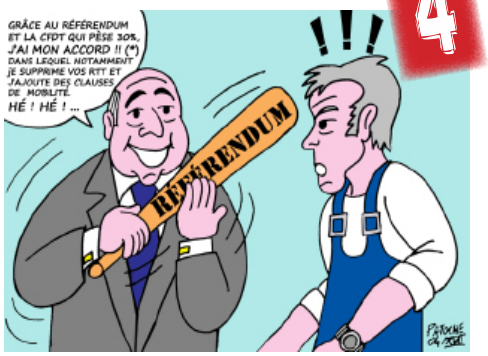

SI LE-A SALARIÉ-E REFUSE, IL-ELLE EST LICENCIÉ-E POUR MOTIF DIT "SPÉCIFIQUE".

Ce licenciement est incontestable aux prud'hommes (du jamais vu).

5 À TRAVAIL ÉGAL, SALAIRE ÉGAL.

Agent d'entretien, agent de sécurité ?

Lorsque votre contrat est repris par un nouvel employeur (qui a repris le site), **les salarié(e)s de l'entreprise et vous même** ***"ne pouvez pas invoquer utilement les différences de rémunération !"***

-- Article 95 de la LOI-TRAVAIL

6 À PROPOS DU PLAN DE SAUVEGARDE DE L'EMPLOI

la loi de sécurisation de 2013 (Hollande, ex-projet de loi Sarkosy) puis la loi Macron de 2015

ont supprimé l'obligation pour le groupe de mettre la main à la poche et de participer, au financement du PSE.

-- Nouveau L.1233-58...
Aggravation cohérente menée par les différents gouvernements (Sarkozy, Hollande, Macron) contre les droits des salarié-es.

AVEC LA NOUVELLE RÉFORME DU DROIT DU TRAVAIL,
CE SERA ENCORE PIRE !
(LICENCIEMENTS PLUS FACILES, FUSION DES DP, CE ET CHSCT, MOINS DE CDI, PLAFONNEMENT DES INDEMNITÉS DE LICENCIEMENT, ETC...)

Ensemble, préparons la RÉSISTANCE
Ni 49.3 !
Ni ordonnances !

TOUS EN GRÈVE ET EN MANIFESTATION
LE 12 SEPTEMBRE
11H ESPLANADE CHARLES DE GAULLE À RENNES.

Confédération Générale du Travail FO Ille-et-Vilaine

Union Départementale Force Ouvrière 35
35, rue d'Échange 35000 RENNES
Tél. : 02.99.65.36.50
Fax : 02.99.31.64.32
Courriel : ud.fo35@wanadoo.fr
Site : www.udfo35.fr

Contact : juridiquefo35@gmail.com